



Nos réf. : PM/AP

VILLE DE MAICHE
25120

Boîte Postale 39

Tél. 03 81 64 03 01

Télécopie 03 81 64 26 41

Email : contact@mairie-maiche.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

CIRC 2023.12 – Interdiction aux poids lourds de plus de 3.5 tonnes de circuler sur la voie de Grand- veau, voie communale numéro 6.

Le Maire de MAICHE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1,

VU le Code de la Route,

Considérant la structure de chaussée de la voie de Grand-veau qui n'est pas en état de supporter la circulation de poids lourds de plus de 3,5 tonnes en continu sur cette voie.

Considérant la faible largeur de cette voie.

Considérant l'état de dégradation de ladite chaussée due aux passages fréquents de véhicules de plus de 3,5 tonnes

Considérant le danger que représente pour les riverains la dégradation de cette route.

A R R E T E

Article 1 : A compter du 3 février 2023, la circulation des poids lourds de plus de 3.5 tonnes est interdite sur la voie de Grand- veau sur sa totalité **sauf** : livraisons, services de secours, déneigement, engins agricoles pour exploitation de terres dont l'entrée se fait par la voie de Grand- veau, collecte des ordures ménagères...

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Montbéliard
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Maiche
- Police Municipale de Maïche
- M le responsable des services techniques de la ville de Maïche
- M le commandant des sapeurs-pompiers centre secours de Maïche

Maiche, le 2 février 2023

Le Maire
Régis LIGIER

